



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

Direction de l'Urbanisme

Tel : 04.90.38.55.04

Mail : urbanisme@islesurlasorgue.fr

**Madame BOISLEUX Catherine
752b chemin des cats
84800 L'Isle-sur-la-Sorgue**

Affaire suivie par : Alain COSTE
Dossier : DP0840542600244
Demandeur : Boisleux Catherine
Déposé le : 12/08/2026
Complété le :
Travaux : 752b chemin des cats 84800 Isle sur la Sorgue

Objet: Notification d'une décision relative à votre DECLARATION PREALABLE citée en référence.

Madame,

J'ai le plaisir de vous adresser ci-joint ma décision de non-opposition à déclaration préalable citée en référence.

Par ailleurs je vous rappelle les principales formalités à accomplir pour la bonne mise en œuvre de cette décision :

- **Affichage sur le Terrain** : la mention de la déclaration préalable doit-être affichée de manière visible de l'extérieur par vos soins, dès réception de la décision et pendant toute la durée du chantier.

- **Transmission de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la conformité des travaux (DAACT) accompagnée de la publication de la division ou de l'acte de mutation** : l'imprimé de DAACT (CERFA n°13408 téléchargeable sur le site du service-public.fr) doit, dès que les travaux seront achevés, être complété par vos soins et transmis par pli recommandé avec accusé de réception postal ou déposé contre décharge en Mairie.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

L'ISLE SUR LA SORGUE, le 03 SEP. 2026

**Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée à l'urbanisme,
Florence CHAMBON.**





MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

CERTIFICAT DE NON OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		
Référence du dossier : DP0840542600244		
Demande du : Date de demande de pièces : Dossier complet depuis le :	12/08/2026 - affichée en Mairie le : 17/08/2026	Destination : Habitation
Par :	Mme BOISLEUX Catherine	SP créée : 17.92 m ²
Demeurant à :	752b chemin des cats 84800 L'Isle-sur-la-Sorgue	
Pour des travaux de :	Extnsion d'une maison d'habitation existante par création d'une buanderie dans un garage.	
Sur un terrain sis :	752b chemin des cats 84800 Isle sur la Sorgue - Cadasté : AM-1129, AM-1133	

Le Maire,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date du 23/05/2013 révisé et approuvé le 28/02/2017, révisé et modifié le 16/02/2021, révisé et modifié le 19/05/2025, modifié le 30/06/2026.

Vu le règlement de la zone N du PLU en vigueur,

Vu les autorisations administratives précédentes (PC 084 054 89F0692 du 19 décembre 1989 et le PC 084 054 13F0036 du 01 Mars 2013)

Considérant que l'aménagement intérieur décrit dans le projet ne modifie pas l'emprise au Sol existante et que le pourcentage d'espace vert existant non modifié (56 %) est conforme à l'article N 13 du PLU en vigueur.

ARRETE

ARTICLE 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Décision exécutoire le

03 SEP. 2026

L'ISLE SUR LA SORGUE, le **03 SEP. 2026**

Pour le Maire,

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme,

Florence CHAMBON



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article R 424-12 du Code de l'Urbanisme.

Elle est exécutoire à compter de sa transmission.